

Le système de monitoring des antibiotiques : les données ciblées et les méthodes de collecte

Aide-mémoire

Fiche 3

Le système de monitoring de l'utilisation des antibiotiques en santé animale recueille différentes informations reliées à la vente d'antibiotiques et d'antiparasitaires, ainsi que sur les sites de production.

Type de données recueillies	Application
<ul style="list-style-type: none">Nom et adresse de la meunerie ou de l'établissement vétérinaire vendeur.	<ul style="list-style-type: none">Valider les données collectées.
<ul style="list-style-type: none">Nom et numéro de permis d'exercice du médecin vétérinaire prescripteur.	<ul style="list-style-type: none">Générer un rapport individuel confidentiel regroupant les ventes d'un même praticien.
<ul style="list-style-type: none">Nom, quantité du produit antibiotique ou antiparasitaire vendu, et date de la transaction.	<ul style="list-style-type: none">Estimer les quantités annuelles vendues de ces médicaments.
<ul style="list-style-type: none">Identification du propriétaire des animaux.	<ul style="list-style-type: none">Produire un rapport individuel confidentiel regroupant les achats destinés aux animaux d'un même éleveur.
<ul style="list-style-type: none">Identification du site de production hébergeant les animaux destinataires du produit.	<ul style="list-style-type: none">Utiliser ce site comme unité de monitoring dans le secteur des animaux de consommation.
<ul style="list-style-type: none">Espèce animale, stade de production et nombre d'animaux présents sur le site de production.	<ul style="list-style-type: none">Fournir un retour d'information détaillé aux producteurs.

Deux types d'approches sont utilisées pour recueillir ces informations, soit l'approche réglementaire et l'approche volontaire.

1. L'approche réglementaire se base sur des règlements provinciaux :

- Le [Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux](#) (chapitre P-42, r. 10.2), qui permet d'utiliser les déclarations de mouvements de bovins, ovins et cervidés afin d'estimer l'inventaire de ces animaux sur les sites de production.
- Le [Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux](#) (chapitre P-42, r. 10), qui permet d'obtenir les registres de ventes et fournitures de prémélanges et d'aliments médicamenteux déclarés par les meuneries (soit les fabricants et distributeurs).

2. L'approche volontaire repose sur le consentement individuel des producteurs propriétaires d'animaux à partager les informations permettant de compléter le portrait des antibiotiques et antiparasitaires utilisés sur leurs sites de production. Elle vise à récolter :

- Les données de vente des établissements vétérinaires, principalement pour les antibiotiques et antiparasitaires administrés par une autre voie que l'alimentation, tels que par injection ou via l'eau de boisson.
- Les informations sur les sites de production détenues par les associations d'éleveurs pour les espèces non couvertes par la réglementation provinciale sur la traçabilité. Elles comprennent les informations sur les propriétaires d'animaux, ainsi que le nombre et le type d'animaux hébergés sur les sites.
- Il est **indispensable** que le propriétaire des animaux donne son consentement pour qu'un établissement vétérinaire ou une association d'éleveurs puisse transmettre les données de monitoring.

Avantages du système de monitoring pour le producteur

- Solution fiable et pratique pour suivre l'utilisation d'antibiotiques et d'antiparasitaires sur les sites de production.
- Génère des rapports précis, détaillés et confidentiels par site de production, permettant aux producteurs de se comparer aux autres sites similaires.
- Recueille directement les données auprès des intervenants, en combinant les approches réglementaires et volontaires. Les producteurs n'ont pas à transmettre ces données.

Un outil incontournable!

Le système de monitoring permet d'orienter les producteurs vers des pratiques d'élevage durables, qui préservent la santé des animaux ainsi que celle des personnes qui veillent sur eux, tout en limitant la résistance bactérienne et parasitaire.

